

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Civilisations, cultures et sociétés parc. Activité, connaissance, transmission, éducation, expérience- 1ère année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRÊTÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Civilisations, cultures et sociétés parc. Activité, connaissance, transmission, éducation, expérience- 1ère année comme suit :

Membres du jury

ROCHAT Nadege, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
RIX LIEVRE Geraldine, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 1

BOYER Simon, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
BONNEMAIN Antoine, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
CAMUS Laurent, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
COUTAREL Fabien, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
LARDY Caroline, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 2

BOYER Simon, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
BONNEMAIN Antoine, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
CAMUS Laurent, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE
COUTAREL Fabien, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
LARDY Caroline, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024